

DEMANDE DE RÉCOMPENSE DE RÉUSSITE AUX EXAMENS ANNÉE 2023/2024 – ÉTUDES SUPÉRIEURES

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse de la ville, la Municipalité de Pecquencourt a mis en place une récompense de réussite aux examens. Cette récompense se présente sous la forme de chèque cadeau de 50 €. **Inscriptions jusqu'au 31 août 2024.** La récompense sera remise par la suite à l'occasion d'une réception en Mairie.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

- Être reçu(e) dans l'année en cours à un de ces examens : bac général ou professionnel ; BTS ; DEUST ; Licence ; Licence professionnelle ; diplôme d'infirmier(ère) ; diplôme d'aide soignant(e) ; CAP ; BEP ; examens équivalents.
- Être domicilié(e) à Pecquencourt
- Remplir le formulaire de demande d'attribution de la bourse.
- **Fournir les pièces justificatives suivantes** : photocopie d'une pièce d'identité ; justificatif de domicile ; copie du relevé de notes officiel ou du diplôme.

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDIANT

NOM : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE : TÉLÉPHONE :
ADRESSE :
ADRESSE E-MAIL :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SCOLARITÉ

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ :
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT :
DIPLÔME OBTENU :

Je soussigné(e)
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Date

Signature